



ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

Réf : AT/DOT/SDT/45/2022

1^{er} AVIS DE MISE EN DEMEURE

1) IDENTIFICATION DES PARTIES

Service contractant : La Direction opérationnelle d'Algérie télécom de Bejaia représentée par **Mr AIT DAHMANE Nabil** sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia

Partenaire cocontractant Entreprise : **EURL WARI WORK HASSAINI OUARI** représentée par son gérant **Mr HASSAINI OUARI**, sis à : Takleit Bejaia

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat (N° 10/2022 DU 09/04/2022) portant : Réalisation (**Extension canalisation 504 logts (MSAN 14 ON TD 02-TD03-TD08) Akbou.**

- ODS de démarrage des travaux : N° 219/22 DU 11/09/2022, Délai : **37 jours**

3) 1^{ere} mise en demeure :

- **Objet de la mise en demeure** : suite à la visite du chantier effectuée par nos services techniques, un constat de non démarrage des travaux été fait (absence de moyens humains et matériels édictés par les engagements (annexe) N° 04 et 05 du cahier des charges), ainsi que le respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous été tenus **de démarré les travaux et de renforce le chantier dans les plus bref délais** et de d'allouer les moyens nécessaires, pour permettre l'achèvement total des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuelles et aux normes des spécifications techniques du contrat en vigueur.

- **Délai d'exécution de la mise en demeure** : **08 jours** après la parution de cet avis de mise en demeure. dans le site WEB d'ALGERIE TELECOM.

- **Sanction prévus en cas de refus d'exécution** :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Une deuxième mise en demeure est synonyme d'une Résiliation aux torts exclusifs du partenaire cocontractant conformément à l'article 40 du contrat en vigueur.

Le Directeur

Bejaia le

Accusé de réception

Date ...16/10/2022

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)



pr Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Béjaia

AIT DAHMANE Nabil